



COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

Séance plénière d'installation du 11 septembre 2018 à DIJON

Discours introductif de Marie-Guite DUFAY
Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Un rapport public mentionne que les Collectivités locales se sont très peu emparées des sujets en lien avec la biodiversité. Je pense que c'est sujet capital et que ce combat n'est pas du tout insurmontable. Le constat sans appel doit être rappelé : la biodiversité s'effondre partout, avec notamment la disparition d'un tiers des oiseaux en 15 ans dans les campagnes françaises, 70% d'insectes volants ont disparu en Europe et on parle même d'une 6ème extinction massive d'espèces et des habitats, les températures et le niveau des mers augmentent, les sols s'appauvrissement... et les États continuent de regarder ailleurs malgré les engagements qu'ils ont pris en faveur du climat.

Comme le soulignent 15 000 scientifiques de 184 pays, nous sommes pleinement entrés dans un Futur climatique catastrophique y compris pour la biodiversité.

De très nombreux combats sont légitimes, et si celui du climat est perdu, aucun ne pourra plus être mené pour sauver le vivant et l'humanité, ce sont des scientifiques qui le disent.

C'est donc de façon très solennelle que je dis qu'il doit y avoir un sursaut pour que la biodiversité dépasse les incantations et se traduise en actes concrets, car elle est un enjeu capital que le climat impacte et qui influe sur le climat, car tout est lié.

La biodiversité, c'est la meilleure alliée du climat. C'est grâce à elle que nous mangeons, que nous buvons, que nous respirons, que nous soignons, que nous habillons et même que nous rêvons.

En voulant « marchandiser » le capital naturel, c'est un modèle de développement, de production et de consommation insoutenable qui se construit et s'est forgé.

Cet enjeu, nous le prenons à bras le corps au niveau régional et nous en avons fait un marqueur de notre majorité, en très bonne place dans les engagements de notre stratégie de mandat.

Ce qui est naturel quand on a la chance extraordinaire d'avoir un tel capital naturel en Bourgogne-Franche-Comté.

Je rappelle que c'est la région la moins artificialisée de France et il faut donc en prendre grand soin.

Cet investissement régional, il se traduit par l'accompagnement sans faille des classes environnement, par le soutien actif des associations naturalistes, par le volontarisme dans la création de réserves naturelles régionales (18 à notre actif), par les appels à projets « bocages » et « vergers » porteurs de sens et d'identité, par le soutien sans faille à un futur 11 en Parc national d'ici la fin de l'année, ce qui est une chance historique pour notre région, et par la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité, sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale, qui sera un ensemblier, un facilitateur, un relai, un créateur de lien pour démultiplier la prise en compte de la biodiversité sur le terrain, un aidant pour trouver des solutions.

Je remercie mes élus, Frédérique COLAS, Vice-Présidente en charge de la transition écologique et de l'environnement, et Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller régional délégué à l'Agenda 21, à la Biodiversité et aux Parcs, qui sont engagés massivement dans cette cause et qui donne beaucoup d'énergie et de temps.

Mais je sais et j'ai l'intime conviction que même si nous sommes déjà bien engagés, et j'en suis fière, nous devons aller beaucoup plus loin, nous devons faire preuve d'inventivité, pour sortir de la biodiversité, comme simple variable d'ajustement, et mettre en place des changements plus radicaux.

Par exemple, en conditionnant nos aides aux projets pour lesquels nous demanderons avec force qu'ils soient utiles à la biodiversité.

C'est un chantier difficile, immense mais plein d'espérance.

Il n'y aura aucune transition possible sans placer la nature et tous les services qu'elle rend au centre de nos vies, au centre de nos préoccupations de citoyens et d'élus responsables.

Discours introductif de Bernard SCHMELTZ Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de Côte d'Or

Les alertes se multiplient sur l'état de la biodiversité dans le monde, mais également en France. Ces alertes concernent aussi bien les espèces emblématiques que les espèces qui nous sont beaucoup plus familières bien inscrites dans nos paysages. Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), 41% des amphibiens et 25% des mammifères sont menacés d'extinction au niveau mondial. Le rapport du CNRS et du Muséum National d'Histoire naturelle (MNHN) sur l'état des populations d'oiseaux des campagnes, dont les populations se sont réduites d'un tiers au cours des 15 dernières années, constitue un témoignage effrayant.

Nous sommes confrontés à des phénomènes qui sont devenus à la fois totalement prévisibles et pour certains d'entre eux, totalement irréversibles.

Les évolutions du climat prédites par les experts du GIEC ressemblent malheureusement à ces projections pas forcément des plus optimistes – les crues majeures pendant l'hiver, les étés très chauds et très secs qui se prolongent – qui pèsent sur les populations et sur les activités humaines, mais également sur les écosystèmes.

La sauvegarde de la biodiversité et la préservation du climat sont dans ces conditions des enjeux indissociables, des enjeux qui ne s'arrêtent pas aux habitats naturels et aux espèces animales ou végétales, mais concernent également la santé, l'économie, la qualité de vie, et même la paix dans le monde.

Ces constats appellent à une mobilisation de tous, telle qu'elle est promue par le Plan Biodiversité auquel le Gouvernement s'est engagé en juillet dernier pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011 – 2020.

Outre les mesures de portée générale visant à reconquérir la biodiversité dans les territoires pour reconstruire une économie sans pollution avec un faible impact sur la biodiversité, parmi les actions de ce plan concernant plus spécialement notre région, on peut mentionner la création en 2019 d'un 11ème Parc National à la frontière de la région Grand-Est et de notre région pour protéger les forêts feuillues de plaine, et l'extension de la réserve naturelle nationale du Sabot de Frotey dans le département de Haute-Saône. Ce plan biodiversité s'appuie sur les fondements qui ont été posés par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée en août 2016. Ce texte s'inscrit dans une vision dynamique et renouvelée des relations entre l'humanité et la biodiversité, et fixe notamment un objectif d'absence de régression nette de la biodiversité.

Pour atteindre cet objectif fixé par ce texte, il ne faut absolument pas baisser les bras et être paralysé par l'ampleur des enjeux, bien au contraire, la loi a renouvelé la gouvernance sur ce sujet, du niveau national au niveau régional, en créant les comités régionaux de la biodiversité tels que ce comité régional que nous installons aujourd'hui avec Madame la présidente du Conseil régional, pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Pour notre région, le Comité régional de la biodiversité s'inscrit dans la continuité du comité régional de la biodiversité installé en 2012 pour la région Bourgogne, qui avait approuvé la Stratégie régionale bourguignonne pour la biodiversité, et du comité régional trame verte et bleue de Franche-Comté, qui avait approuvé le Schéma régional de cohérence écologique.

Ce nouveau comité régional de la biodiversité aura un champ d'intervention plus étendu que ses prédécesseurs.

Le législateur a voulu en effet que ce comité assure une véritable cohérence des politiques de biodiversité conduites à l'échelle des régions, qui sont aujourd'hui des acteurs essentiels pour la préservation de la biodiversité du fait du renforcement de leurs compétences en la matière.

Ce comité régional, sorte de « parlement » de la biodiversité, qui réunit en son sein des représentants de l'ensemble des acteurs impliqués, de près ou de loin dans la préservation et la prise en compte de la biodiversité, dont les regards sur celle-ci ne sont pas tous convergents, et je souhaite beaucoup de succès, une bonne réflexion et une bonne action à ce comité nouvellement installé aujourd'hui.

Je ne doute pas que les points de vue différents qui pourront s'exprimer, puisque c'est la loi de la démocratie, contribueront à la richesse de nos débats. Les collèges qui composent ce comité sont les suivants : collèges de collectivités territoriales, des activités socio-économiques, des associations œuvrant pour la préservation des espaces naturels ou leur gestion, des personnalités qualifiées scientifiques, et les services de l'Etat ou de ses établissements publics.

La composition de ces collèges répond à des règles de proportion respectives et de parité ; il a donc fallu, comme c'est toujours le cas dans de telles instances, faire des choix quelquefois difficiles dans la sélection des structures qui participeront à nos travaux en restant vigilants au respect de ces règles.

Le comité régional de la biodiversité doit être un lieu privilégié d'information, d'échanges et de consultation sur tous sujets ayant trait à la biodiversité, et nous y veillerons, Mme la Présidente du Conseil régional et moi-même, par le choix des sujets à l'ordre du jour des séances, et dans les débats qui auront lieu au sein de ce comité.

Je voulais également vous présenter Monsieur LESTOILLE qui nous a rejoint il y a quelques jours et qui est le nouveau directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et qui à ce titre-là, sera au sein des services de l'Etat, une très importante cheville ouvrière de nos réflexions collectives.

Allocution de Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Comme vous l'a dit M. le Préfet, je viens de prendre mon poste tout récemment puisque je suis arrivé le 3 septembre dans la belle région de Bourgogne-Franche-Comté que je commence à découvrir.

Mme la Présidente et M. le Préfet ont brossé rapidement les missions de ce nouveau comité régional de la biodiversité que nous allons vous présenter maintenant au travers d'un diaporama.

Ce comité est important, car il est amené à donner à la fois des avis, en particulier sur des documents qui seront structurants, tel que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui est un document élaboré par la Région qui donnera les grandes orientations en matière de biodiversité, sur le volet trames vertes et bleues, mais aussi en matière d'énergies renouvelables, ainsi que sur un certain nombre d'actions et de décisions plus opérationnelles comme la création de réserves naturelles par exemple.

Présentation du rôle et des missions du Comité régional de la biodiversité (CRB)

(Cf. diaporama présenté par Jean-Yves Olivier, DREAL, et Marie Thomas, Région BFC).

Concernant la composition du comité régional de la biodiversité, il est précisé que toutes modifications concernant ses membres (évolutions statutaires par exemple) seront prises en compte et feront l'objet en temps utile d'une révision de l'arrêté de composition du CRB.

Échange avec la salle et réponses aux questions posées sur le CRB

Article 3 du règlement intérieur : l'ordre du jour des réunions du CRB sont arrêtés par les coprésidents, sur propositions des services de l'Etat et de la Région, mais les membres du CRB pourront également proposer des sujets à inscrire à l'ordre du jour. En réponse à la demande de soumettre au CRB les grands projets d'infrastructures, notamment ceux envisagés dans l'Yonne, la Présidente de Région indique que le Département de l'Yonne est confronté à un problème d'enclavement qui constitue un frein à son développement économique. Mais si le projet de liaison Auxerre-Bourges voit le jour, d'ici 20 à 30 ans, il sera forcément soumis au CRB, de façon à permettre que les contraintes écologiques soient complètement prises en compte dans ce type de grand projet d'infrastructures.

En réponse à une question sur le pouvoir du CRB, **Frédérique COLAS et Stéphane WOYNAROSKI** indiquent que le CRB n'a pas de pouvoir coercitif, mais un rôle d'alerte des acteurs pour permettre de déclencher des actions.

Compte tenu des sujets qui peuvent lui être soumis, le Préfet indique que le CRB doit trouver sa juste place, à son échelle régionale, dans le paysage des autres instances de concertation déjà existantes.

Les groupes de travail thématiques actuellement proposés portent sur les premiers sujets qui relèvent des prérogatives du CRB et qui doivent lui être soumis, à savoir l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB), la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), mais d'autres groupes de travail pourront être créés sur d'autres sujets, en tant que de besoin.

Il est précisé que les réunions de ces groupes de travail thématiques du CRB pourront être délocalisées.

Adoption du Règlement Intérieur du CRB

Le règlement intérieur du CRB est adopté à la majorité des membres présents ou représentés – une abstention

Désignation d'un membre du CRB à la Commission relative aux milieux naturels aquatiques du Comité de bassin Rhône Méditerranée (RM)

François ROLLIN, Directeur de la Délégation de Besançon de l'Agence de l'eau RMC, indique que la Commission relative aux milieux naturels aquatiques (CRMNa) est saisie par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée, qui a été créé en 1964 et qui constitue une sorte de « Parlement de l'eau ».

La CRMNa est composée de 46 membres, dont 34 membres du comité de bassin, 5 membres désignés par les représentants des associations agréées de protection de la nature, 3 représentants d'associations de pêcheurs du comité de bassin et 4 représentants des CRB.

La CRMNa est notamment consultée sur les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), document important qui encadre la politique de l'eau, et qui va prochainement être révisé.

La CRMNa donne des avis sur toutes questions liées à la préservation des zones humides, à la protection et la gestion des espèces aquatiques, aux réservoirs biologiques et continuités écologiques de la trame bleue...

La CRMNa se réunit 1 à 2 fois par an et la durée du mandat de ses membres est de 6 ans.

Seul candidat déclaré, **Michel CARTERON**, trésorier de la CPEPESC, docteur en écologie des eaux, retraité de la DREAL, administrateur et membre du bureau du Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés, **est désigné pour représenter le CRB et siéger au sein de la CRMNa du Comité de bassin RM.**

Information sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) intitulé « Ici 2050 » en Bourgogne-Franche-Comté

Frédérique COLAS, Vice-présidente du Conseil régional en charge de la transition écologique et de l'environnement, présente le sujet en indiquant en préambule que le SRADDET constitue une évolution déterminante pour la Région car c'est un schéma intégrateur de multiples dimensions thématiques, et le rôle de la Région en matière de planification s'en trouve renforcé.

(Cf. diaporama).

Échange avec la salle et observations formulées sur le SRADDET

Le Président du GIP du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne précise que le GIP a formulé un certain nombre d'observations écrites sur les 35 objectifs du projet de SRADDET, portant sur quelques lacunes ou manques concernant la préservation du patrimoine naturel et les milieux ruraux. Compte tenu du calendrier de création du Parc national et d'adoption de sa charte, il est urgent que ce groupe de travail « SRADDET » se réunisse rapidement.

Patrice NOTTEGHEM renchérit en mentionnant le calendrier du SRADDET, les échéances à respecter et la durée de préparation des avis qui supposent d'organiser très rapidement le groupe de travail dédié.

Création d'un groupe de travail « SRADDET »

Le préfet indique qu'il convient de veiller à une représentation équilibrée de chaque collège du CRB au sein du groupe de travail SRADDET afin de garantir la qualité de la réflexion.

La création du groupe de travail « SRADDET » est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

(Cf. diaporama présenté par Marie Thomas, Région, et Anne-Laure Garnier-Borderelle, AFB).

Frédérique COLAS et Stéphane WOYNAROSKI mentionnent la volonté très forte et marquée de la Région pour que les moyens dédiés à la biodiversité et à son ARB soient à la hauteur des enjeux, sans que ce soit au détriment d'autres actions.

François ROLLIN précise que les 3 agences de l'eau présentes sur le territoire régional ne feront pas partie de la gouvernance de l'ARB, mais qu'elles seront partenaires au travers de conventions de partenariat pour apporter un appui technique et financier aux actions menées par l'ARB.

Anne-Laure GARNIER-BORDERELLE indique que l'AFB à l'échelle nationale est financée dans le cadre des principes régis par la Loi de finance, et que l'AFB, en tant que co-fondateur de l'ARB aux côtés de la Région, va financer les actions de l'ARB, au travers d'un budget annuel en cours de définition.

Les Vices présidents Dominique GIRARD et Béatrix LOISON représentant respectivement les Conseils départementaux de la Côte d'Or et du Doubs indiquent que les Départements ont été sollicités par la Région pour s'associer à l'ARB mais qu'ils sont en attente de précisions quant aux éléments budgétaires et au fonctionnement de la gouvernance de l'ARB qui doivent être clarifiés.

Présentation de l'état d'avancement de la « Stratégie Régionale pour la Biodiversité » (SRB) et Création d'un groupe de travail

(Cf. diaporama)

La création du groupe de travail « SRB » est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Président du GIP du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne demande quelle est l'échéance stratégique et la vision temporelle de la SRB (10 ans, 15 ans ou 2050 comme le SRADDET?), compte tenu que le pas de temps de la biodiversité n'est pas le même que celui de l'Homme, et des évolutions climatiques.

Stéphane WOYNAROSKI répond qu'il convient effectivement de prendre en compte cette dimension temporelle, et indique que la SRB bourguignonne avait été fixée pour une durée de 5 ans (2014 – 2020), afin d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques régionales, sur le pas de temps d'un mandat électoral, qui n'est pas non plus celui de la biodiversité.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a urgence à agir et que si l'on peut fixer une vision à 10 ou 15 ans, il convient également de mettre en place la SRB, avec la possibilité de l'actualiser et de la réajuster en fonction des résultats des études et de l'avancée des découvertes et connaissances scientifiques.

Le représentant de l'association des maires de Saône-et-Loire souligne que, pour que les acteurs du territoire prennent conscience des forts enjeux et de l'urgence à agir pour la préservation de la biodiversité, les données et les chiffres alarmants relevés aux niveaux planétaire, européen, national, doivent être largement communiqués, de manière très vulgarisée et concrète, au plus près de l'échelle locale, afin que tous les publics et acteurs du territoire s'approprient ce sujet, par exemple au travers des Atlas de la biodiversité communale.

Présentation de l'état d'avancement de l'« Observatoire régional de la Biodiversité » (ORB) et création d'un groupe de travail

(Cf. diaporama)

La création du groupe de travail « ORB » est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Articulation des différents dispositifs et échanges avec la salle

Stéphane WOYNAROSKI et Marie THOMAS précisent que le groupe de travail « ORB » du CRB constitue une instance stratégique qui doit permettre d'éclairer les choix décisionnels des co-pilotes de l'ORB, que sont la Région et l'Etat, en lien également avec l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Mais il est entendu que l'ORB possédera sa propre gouvernance spécifique à laquelle seront associées les structures expertes, car ces dernières sont indispensables dans la construction des indicateurs visant à mesurer l'état et l'évolution de la biodiversité.

Concernant la contribution des indicateurs régionaux à ceux des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'échelle mondiale, et la création d'indicateurs pour mesurer les effets des préjudices causés à la biodiversité, voire le coût de la réparation des services écosystémiques, **Stéphane WOYNAROSKI et Marie THOMAS** répondent que les indicateurs régionaux, dont certains sont imposés par certains schémas directeurs tels que le SRADDET, contribueront effectivement aux ODD, mais que la création de nouveaux indicateurs sera possible en tant que de besoin.

Patrice NOTTEGHEM rappelle que la menace pesant sur l'ensemble de la biodiversité et pas seulement sur les espèces protégées, la cohérence des politiques publiques est essentielle et les indicateurs de l'ORB ne doivent pas seulement servir à suivre la dégradation et la perte de biodiversité, mais également donner les moyens d'apprécier les choix politiques qui sont faits, les financements et investissements qui en découlent et leurs conséquences.

Frédérique COLAS renchérit sur le besoin de disposer d'indicateurs pour constater l'état et l'évolution de la biodiversité, notamment pour alerter et faire évoluer les politiques publiques.

Concernant la complexité évoquée sur les différents niveaux de portée juridique (conformité, compatibilité et prise en compte) imposant des règles normatives, **le Préfet** indique qu'une gradation doit exister dans la réglementation et doit permettre de responsabiliser ceux à qui la règle s'applique. Mais le rôle des autorités publiques ne se situe pas exclusivement dans le champ de la coercition et de la répression, mais aussi dans celui de la prévention, de l'anticipation, de l'expérimentation et de la pédagogie.

Pour ce qui concerne la question sur le poids des avis émis par le CRB et de leur analyse, comme l'attribution de financements aux projets inscrits au Contrat de plan Etat-Région, Jean-Pierre LESTOILLE répond qu'il s'agit d'avis consultatifs qui peuvent ou pas être suivis, mais que l'objectif principal reste en tout état de cause de ne pas contribuer à la dégradation de la biodiversité.

Conclusion de Bernard SCHMELTZ Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de Côte d'Or

Le CRB n'a pas de pouvoir normatif, mais sa légitimité provient du fait que ses membres sont issus de collèges représentatifs qui assure la diversité des expressions sur les sujets environnementaux.

Le poids des avis du CRB résultera de la qualité de ses travaux et de sa capacité à faire émerger une majorité d'avis convergents qui seront finalement l'expression de la société à l'échelle régionale.

L'objectif du CRB est de reproduire les débats qui existent dans la société autour des problématiques environnementales pour atteindre un niveau de prise de conscience supérieure, et dès lors, être en position d'émettre des avis qui pourront avoir un poids, et que le Conseil régional, les collectivités locales, l'Etat seront enclins à écouter et à suivre avec attention.

On ressent tous cette urgence sur les questions environnementales, et ce sentiment d'urgence est lié à une inquiétude ressentie en tant que citoyen sur l'évolution de l'environnement, qu'on ne ressentait pas autant il y a quelques années.

Mais en prenant du recul, et malgré un sentiment de frustration parfois avec l'impression que les choses n'avancent pas, il est pourtant certain que les choses ont déjà progressé notamment dans la prise de conscience parce que les avancées sont réelles dans la mise en place d'outils juridiques, d'outils de planification.

Ce qui est souhaitable, c'est d'accélérer le mouvement et faire en sorte que notre région Bourgogne-Franche-Comté, certes concernées par des phénomènes d'artificialisation, mais encore assez préservée par rapport à d'autres régions, devienne une terre d'excellence non seulement dans le cadre de la réflexion du Comité régional de la biodiversité, mais également au travers de l'action collective en faveur de la biodiversité.